Mairie de VER SUR MER

4 place Amiral Byrd

14114 VER SUR MER

Tel : 02 31 22 20 33

email : commune@versurmer.fr

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE BAYEUX

CANTON DE COURSEULLES SUR MER

COMMUNE DE VER-SUR-MER

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOUT 2026

Effectif légal : 19 – Membres en exercice : 19 – Présents : 16 – Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept août, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle Saint Exupéry, en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc BREANT, le Maire.

Etaient présents : Marc BREANT - Cécile MACHUREY - Pierre GUINOT-DELERY - Sophie LEMARCHAND - Jean-Bernard MAILLARD - Marion CHICHE LAMY - Vincent SABATIER - Antoine COURTOIS - Pascale CLAUSER - Gérard MARCIA - Marie-Claude HOFFNUNG - Ludovic MAULNY - Isabelle ZAJAC - Marie-France LEROUX - Yoann GUEGUEN - Clément MAURIN

Absents excusés - Pouvoirs : Pascale BELOT donne pouvoir à Cécile MACHUREY - Audrey LANDRIAU donne pouvoir à Isabelle ZAJAC - Nathan THIERRY donne pouvoir à Jean-Bernard MAILLARD

Communication du maire

Plan communal de sauvegarde (PCS) présenté par Cécile MACHUREY :

C'est un document opérationnel obligatoire dans les communes qui ont un Plan de Prévention des Risques Naturels (ce qui est le cas de VER-SUR-MER avec le Plan de Prévention des Risques Littoraux). Il est élaboré sous la responsabilité du maire pour apporter une réponse adaptée en cas de risque majeur (inondation, feu, contamination par la radioactivité…). Il faut anticiper pour protéger la population et bien s'organiser à l'avance.

Le PCS comporte notamment le recensement des risques potentiellement encourus sur le territoire communal et les moyens de la commune pour y répondre, la création d'une cellule de crise, les dispositifs de diffusion de l'alerte, la définition du rôle de chaque intervenant. Les personnes impliquées, outre le maire, sont les élus et toute personne qui est prête à apporter son concours bénévolement.

Le PCS ne sera déclenché que si l'évènement entraîne un risque pour la population.

Pierre GUINOT-DELERY précise le rôle des personnes impliquées dans le PCS. Les élus et les agents de la mairie doivent bien comprendre et intégrer ce qu'ils auront à faire. Pour chaque mission, 2 voire 3 volontaires sont recensés pour les volontaires. Tout est précis, chaque cas de figure doit être anticipé. Il suggère d'organiser une réunion publique pour présenter le PCS aux Vérois.

Clément MAURIN demande qui déclenche le PCS.

Pierre GUINOT-DELERY répond que c'est le maire, ou le préfet s'il estime que la situation l'exige et que le maire n'a pas réagi.

Marc BREANT indique que lors de situations extrêmes, la mairie agit déjà en ce sens hors PCS. Lors des épisodes de canicule, il a été envisagé d'ouvrir la salle de la Plage aux personnes trop impactées par la chaleur chez elles et les personnes fragiles recensées ont été contactées.

Délibération n°2026.08.01 - Approbation du PV du conseil municipal du 23 juin 2026

Vote à l'unanimité

Délibération n°2026.08.02 - Règlement intérieur du conseil municipal

Après la mise en place de la nouvelle équipe municipale, un règlement intérieur pour le fonctionnement du conseil municipal doit être voté avant le 30 septembre 2026. Les élus l'ont reçu pour relecture ; il s'agit de régir le fonctionnement de l'assemblée. Le Code Général des Collectivités Territoriales constitue la base juridique, mais le conseil municipal peut adapter son règlement tout en respectant le cadre législatif.

Vote à l'unanimité

Délibération n°2026.08.03 - Indemnités des élus

Pierre GUINOT-DELERY rappelle que les indemnités des élus ont été votées par le conseil municipal le 29 avril 2026. Une erreur technique est cependant apparue dans la délibération. Les montants ont été exprimés en pourcentage de la valeur de l'Indice Brut Terminal de la Fonction Publique de 2020 et pas celle de 2024. Les montants votés restent les mêmes mais les pourcentages ont été modifiés.

- indemnité du maire 2006,93 € soit 48,22 % de l'indice 2024

- indemnité des adjoints 770,10 € soit 18,73 % de l'indice 2024.

Vote à l'unanimité

Délibération n°2026.08.04 - Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

Pierre GUINOT-DELERY explique que cette taxe a été créée par la loi de finances 2026, notamment par la fusion de taxes plus anciennes.

Cette taxe concerne les logements vides, pas les résidences secondaires. Par ailleurs, VER-SUR-MER n'étant pas en zone dite « tendue », la vacance doit être constée depuis au moins deux ans. Chaque contribuable doit déclarer la situation de son patrimoine immobilier dans la déclaration de revenus. L'information est donc connue de la Direction Générale des Finances Publiques qui tient à jour un fichier des logements vacants.

Le conseil municipal doit voter en deux temps :

- Sur le principe d'instaurer cette taxe à VER-SUR-MER.
- Sur le taux de la taxe, chaque année lors du vote du budget. Ce taux ne peut pas dépasser 50 % de la valeur locative.

Marc BREANT indique que l'instauration de cette taxe constitue est un geste politique pour inciter les propriétaires à louer, notamment aux jeunes ménages, ce qui était dans notre projet de mandat.

Gérard MARCIA précise qu'un logement vacant est un logement sans meubles.

Ludovic MAULNY demande une précision sur la nature des taxes anciennes qui ont été fusionnées.

Pierre GUINOT-DELERY répond qu'il apportera cette précision ultérieurement.

Arrivée de Thierry OZENNE, président de la communauté de commune Seules Terre et Mer (STM)

Marc BREANT remercie de sa présence Thierry OZENNE qui est accompagné d'Anthony BASLEY, directeur général des services

Thierry OZENNE indique qu'il a décidé de venir présenter STM dans chacun des conseils municipaux des communes membres.

STM regroupe 27 communes depuis que BENY-SUR-MER a rejoint l'intercommunalité de Cœur de Nacre, et compte 17 500 habitants.

Les grands axes de mobilité sont la N13, la voie Bayeux-Caen avec la gare d'Audrieu pour laquelle il voudrait un développement important.

Il détaille les compétences de la communauté de commune qui sont nombreuses et correspondent à un taux d'intégration fiscale de 73%.

- Urbanisme et PLUI : Il existe des recours en cours sur le PLUI mais il est en application. Il était important qu'il soit adopté sur une seule mandature, donc avant les élections municipales d'avril dernier. Il est surement imparfait, il sera retravaillé avec les nouveaux élus et sera sûrement modifié à diverses reprises
 Le développement économique est difficile, il y a peu d'entreprises d'importance (Nestlé à CREULLY, Elys à FONTENAY-LE-PESNEL, l'ostréiculture à MEUVAINES avec les contraintes liées en matière d'assainissement liés, deux zones artisanales à CREULLY et TILLY-SUR-SEULLES où tous les terrains ont été vendus.
- Assainissement : l'état sanitaire n'est toujours pas parfait.
- GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) : Cette compétence a été déléguée à Ter Bessin qui recouvre trois intercommunalités. Des investissements sont à prévoir car trop d'eau va directement dans les rivières et donc dans la mer et pas dans les nappes phréatiques.
- Action sociale : Le territoire est le mieux loti du Calvados en démographie médicale. Il y a un médecin pour 1400 habitants, pour 1 pour 1700 habitants au niveau national et 1 pour 3000 habitants dans les zones rurales. Les deux pôles de santé ont beaucoup de professionnels de santé.
- Ordures Ménagères : Si on ne sait pas dans quel sac mettre ses ordures, les mettre dans le sac noir. La « taxe incitative » est prélevée à la levée (par poubelle donc) et pas au poids. On peut s'arranger avec ses voisins pour regrouper ses déchets et mettre une poubelle dehors chacun son tour.
- Protection et mise en valeur du patrimoine.
- Entretien des voiries : STM a 350 km de routes à entretenir, toutes les routes intercommunales sauf les départementales. La responsabilité de STM est la bande roulante et les bas-côtés, pas les trottoirs.
- Equipements culturels : Il existe 7 bibliothèques/médiathèques qui sont en réseau, un équipement sportif à TILLY, et la base de loisirs nautiques d'ASNELLES ; tous les habitants (adultes et enfants) de STM ont un tarif préférentiel.
- Scolaire et Péri-scolaire + transport scolaire : Il y a 12 sites scolaires et à cette rentrée, 1414 enfants. STM perd 2 classes par an. Il faut donc être attractif pour les primo-accédants (premier achat de logement). Le sud de la communauté de commune est moins cher que le nord en raison du prix du terrain. C'est un problème auquel il faut s'attaquer, stabiliser le nombre d'enfants. Malheureusement la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ne va pas dans ce sens. STM ayant peu construit depuis 2021, la communauté de communes voit ses possibilités d'étendre les surfaces constructibles diminuées de 50 %.
 150 000 repas sont servis chaque année, c'est considérable. Thierry OZENNE est en faveur d'une cuisine centrale pour augmenter la qualité des repas, diminuer le gaspillage, défendre la production locale et assurer une éducation pédagogique des enfants. Une étude sérieuse a

été réalisée lors de la précédente mandature qui concluait que cela augmenterait de 1 € le coût du repas pour les familles. Ceci a été refusé par 60 % des parents interrogés (60 % de réponse à l'enquête). Le coût total d'un repas est de 9,60 € par repas servi, il reste 6,20 € à la charge de STM. La cantine à 1 € continuera pour trois ans, cela concerne 20% des enfants (famille dont le quotient familial est inférieur à 1 000 €, l'État donne 4 € par repas).

Garderie à VER-SUR-MER : elle coûte 5 € de l'heure, reste à charge pour STM 3,60 €.

Centre de loisirs (3 ans à 10 ans) : coût 50 € par jour et par enfant, recettes (Caisse d'Allocation Familiale et famille : 26 €).

Locaux jeunes (10 ans à 17 ans) : coût 100 € par jour, recettes 30 € par jour

Le reste est à la charge de STM.

Pour un enfant qui mange à la cantine, va à la garderie et au centre de loisirs, le coût est de 100 € par semaine à la charge de STM. En résumé, quand les familles payent 1 €, STM paye 3 €.

- Télé assistance pour les personnes âgées de plus de 80 ans ou ayant un handicap : Le coût est de 7,5 € par mois de contrat. Il faut faire connaître cette offre qui peut être très utile.
- Maison Services Publics : il en existe une à TILLY, une à CREULLY gérée par LA POSTE. Il s'interroge sur la possibilité que celle de TILLY fasse des permanences à VER-SUR-MER ;
- Tourisme, à la fois balnéaire et mémoriel : Il augmente à VER-SUR-MER. La taxe de séjour rapportait 60 000 € par an en 2019, elle rapportera entre 210-270 000 € en 2026. Il y a encore de la marge pour progresser. La taxe de séjour est versée à l'Office de Tourisme Intercommunal, géré en associatif (surveillance des plages, chemin de randonnée).
- Surveillance des plages.
- Surveillance des animaux errants.
- Assainissement non collectif et collectif : Un technicien rejoindra l'équipe en septembre.

Les finances 2025 :

14,5 millions en fonctionnement, endettement 54,18 % (moyenne en France 70 %). Il était de 104 % en 2017. La diminution des financements de l'état ne va pas faciliter le maintien de d'endettement à ce niveau.

15 millions en investissement, dont 720 000 € par an en voirie, soit 4,5 millions sur 6 ans.

Thierry OZENNE présente ensuite les projets pour les années à venir. Ils dépendront du niveau d'endettement accepté. TILLY et CREULLY bénéficient du statut de « petite ville de demain », pas VER-SUR-MER. Une personne est en charge à STM d'aider à monter des projets. STM travaille au Document Unique des Risques Professionnels qui pourra servir de base pour les communes.

A la demande d'un élu, Thierry OZENNE présente Anthony BASLEY, directeur général des services, il connait bien le territoire de STM, dont il est issu. Il est diplômé en droit public et

finances publiques.

Question de Marion CHICHE LAMY sur la cuisine centrale. Elle se pose beaucoup de questions sur la qualité des repas servis.

Thierry OZENNE : le contrat avec le prestataire actuel API vient d'être renouvelé suite à un appel d'offres.

Thierry OZENNE est très attaché au projet de cuisine centrale. Elle ne peut fonctionner correctement qu'à partir de 3000 repas servis par jour, or STM n'en sert que 1400. Se regrouper avec des espaces pour personnes âgées n'est pas possible car les besoins alimentaires des enfants ne sont pas du tout les mêmes que ceux des personnes âgées, il faudrait donc se regrouper avec d'autres espaces scolaires. Il considère que la restauration collective étant « toujours catastrophique », une cuisine centrale ne pourrait qu'augmenter la qualité mais les parents ne sont pas prêts à l'accepter.

Il existe néanmoins un comité de surveillance, une réunion trimestrielle avec le prestataire. Il constate que les enfants sont difficiles et qu'il y a un gros gaspillage.

Marie-Claude HOFFNUNG l'interroge sur la collecte des déchets, dont les Vérois sont très mécontents. Les déchets s'accumulent entre deux collectes, les rats prolifèrent, les asticots aussi, sans parler des odeurs.

Thierry OZENNE indique que les prix de la collecte par STM et du traitement pas le SEROC ne font que croître de manière exponentielle. La taxe pour le ramassage et du traitement de la tonne de déchet est passée de 24 € en 2019, 60 € en 2026 et sera de 130 € en 2030. Un deuxième incinérateur est prévu à Caen en 2031 (tous nos déchets poubelle noire sont actuellement enfouis).

Depuis octobre 2025 la collecte est passée à une fois tous les 15 jours et cela ne semble pas poser de problème dans les autres communes. Cette décision a été prise collégialement à STM au cours de la précédente mandature. Les communes ont pu demander une situation particulière : ASNELLES une collecte toutes les semaines en été, GRAYE-SUR-MER une collecte de déchets verts, c'est faisable mais plus cher. Il a calculé qu'une collecte par semaine en été correspond à 6 collectes supplémentaires, soit 20 € de plus EN MOYENNE pour TOUS les habitant de VER-SUR-MER (cela dépend du niveau de taxe foncière). C'est au conseil municipal de VER-SUR-MER de décider.

Ludovic MAULNY indique que l'équipe municipale précédente avait donné un avis favorable pour cette nouvelle organisation et ajoute : « *personnellement j'ai sorti seulement 3 fois ma poubelle noire depuis le début de l'année. Partout ailleurs les habitants se sont adaptés à ce système, je ne vois pas pourquoi nous à VER nous n'en serions pas capables* ».

Gérard MARCIA intervient pour dire qu'il ne se souvient pas que cela ait été discuté en conseil municipal, que les coûts n'ont jamais été connus. Il demande plus de transparence sur les coûts.

Anthony BASLEY répond que cela a été discuté dans le conseil Finances. Les déchets ménagers coûtent 2,4 millions d'euros, il faut les trouver. Les taxes générales sur les activités polluantes ont beaucoup augmenté, c'est pourquoi les coûts ne baissent pas même si le service diminue.

Thierry OZENNE conclut que c'est un choix politique pris tous ensembles, qu'ils ont suivi l'avis de la commission. Il n'y a eu que peu de remontées dans les autres communes.

Par ailleurs il revient sur une phrase qui a été beaucoup discutée : mettre ses ordures dans un congélateur. C'est ce qu'il fait, il s'est acheté un petit congélateur. Il ne voit pas en quoi les déchets des assiettes sont sales et ne peuvent pas être mis dans un congélateur.

Marc BREANT revient sur les problèmes de récolte des déchets de verre qui n'a pas été optimale cet été. Thierry OZENNE confirme que le prestataire a rencontré des problèmes techniques et n'a en effet pas rempli son contrat, il a été mis en demeure de régler la situation, ce qui a été fait. STM suit la situation.

Ludovic MAULNY demande si la taxe de séjour ne pourrait pas être utilisée pour la collecte des déchets (plus de touristes entraine plus de déchets).

Thierry OZENNE répond que cette taxe est « affectée » au développement économique. On ne peut pas l'utiliser pour autre chose.

Ludovic MAULNY interroge alors Thierry OZENNE : « pourquoi STM fonce dans le tourisme ? »

Marc BREANT répond que chacun a son opinion, son estimation du surtourisme. Effectivement le tourisme produit des déchets. Il faudra s'interroger sur une meilleure répartition du tourisme qui est actuellement trop « mémoriel ». Mais il est producteur de richesses, d'emplois, de fiscalité. Il faudrait une approche commune, globale, territoriale et pas que chaque commune fasse différemment, notamment les quatre communes littorales (ASNELLES, MEUVAINES, VER-SUR-MER et GRAYE-SUR-MER).

Il faut faire une information au public sur les déchets.

Thierry OZENNE dit que liberté est donnée aux communes, qu'une réunion publique sera faite, qu'on fera ce que la commune veut, mais il convient d'attendre la fin de la période estivale pour que le débat soit fait dans l'apaisement, par exemple vers les vacances de la Toussaint, tous les habitants étant concernés.

Marc BREANT dit qu'il faudrait envisager un principe de solidarité dans l'intercommunalité. Il y a de gros problèmes de dépôts sauvage des Airbnb (VER-SUR-MER est une zone touristique) qui doivent être traités par les agents techniques de Ver. Il y a une réalité à prendre en compte.

Thierry OZENNE conclut en disant que le conseil communautaire en décidera. Il convient de voir quand a lieu la prochaine commission sur les déchets.

Antoine COURTOIS interroge Thierry OZENNE sur le matériel vétuste mis à la disposition des sauveteurs au poste de secours. Tracteur en panne, etc...

Anthony BASLEY répond que la location du bateau est faite par la SNSM et que le tracteur a été prêté.

Thierry OZENNE indique qu'aucune autre commune ne demande un bateau et un tracteur, que la surveillance de la zone des 300 mètres, qui est sous la responsabilité des sauveteurs, du maire et de lui-même peut très bien s'effectuer avec un paddle. Au-delà c'est de la responsabilité et la mission du CROSS.

Marc BREANT suggère de faire un bilan et d'avoir une discussion de fond, à froid, avec d'autres stations balnéaires et la SNSM.

Vincent SABATIER souhaite aborder le traitement des dossiers d'urbanisme par Ter Bessin qui ne prend en compte que le PLUI quand il instruit les dossiers et pas toutes les réglementations en vigueur, prétextant qu'elles ne sont pas de sa compétence. Il donne un exemple. La rédaction de l'arrêté par Ter Bessin ne permet pas au maire, qui a la décision finale, d'apporter sa conclusion. Ter Bessin devrait plus être un organe de conseil pour les communes.

Thierry OZENNE dit rencontrer les mêmes problèmes dans sa commune, il va travailler avec Ter Bessin dans ce sens.

Marc BREANT remercie Thierry OZENNE et Anthony BASLEY pour leurs interventions.

Délibération n°2026.08.05 - Solidarité avec la Gironde.

Suite aux importants incendies cet été, Marc BREANT propose une aide à hauteur de 500 €. L'aide sera versée à l'Association des Maires de Gironde.

Vote : 1 abstention - Ludovic MAULNY

Délibération n°2026.08.06 - Ouverture de poste - filière technique

Un agent technique de la commune doit bénéficier d'un avancement suite à son ancienneté.

Vote à l'unanimité

Délibération n°2026.08.07 - Mise à jour du tableau des effectifs

Suite à la délibération n°2026.08.06, il faut mettre à jour le tableau des effectifs.

Vote à l'unanimité

Questions diverses

Clément MAURIN signale la vétusté de la rampe de mise à l'eau des bateaux, des morceaux métalliques dépassent et ont entrainé des blessures.

Marc BREANT indique que les agents techniques sont intervenus.

Marie-France LEROUX signale qu'on n'a pas parlé à Thierry OZENNE de la prise en charge en urgence des chiens dangereux en divagation.

Marc BREANT dit lui en avoir parlé, qu'il existe une convention entre STM et la fourrière de Caen la mer, avec un numéro d'urgence réservé aux élus et aux forces de sécurité. Il va se procurer la convention.

Par ailleurs, suite aux évènements rencontrés dans la commune (morsure par des chiens dangereux échappés) deux plaintes ont été déposées. Il y a une procédure à respecter par les propriétaires, qui inclut un contrôle vétérinaire des chiens d'ici le 15 septembre. Un courrier a été adressé en ce sens aux propriétaires des animaux concernés par l'incident. Si aucune suite n'est apportée à ce courrier, la mairie prendra les dispositions administratives, voire judiciaires, nécessaires.

Vincent SABATIER souhaite revenir sur les déchets ménagers. La taxe a été multipliée par 4, le service diminué par 4. STM finance le Mémorial Britannique, récupère les taxes de séjour. Il y a beaucoup de touristes à VER-SUR-MER. Pourquoi les habitants de VER-SUR-MER devraient-ils supporter seuls le coût de ce que cette fréquentation amène en termes de volumes des ordures ménagères?

Marc BREANT est d'accord sur la notion de solidarité à appliquer. Il faudrait partager les frais dus aux touristes.

Yoann GUEGUEN dit que les propriétaires peuvent faire appel à une conciergerie pour s'occuper des déchets de leurs locations pour éviter que les sacs ne soient déposés n'importe où dans la commune.

Marc BREANT demande aux élus de porter ce message de solidarités dans les commissions de STM.

20h45 Fin de séance

Pascale CLAUSER

Secrétaire de séance

Marc BREANT

Maire

MAIRIE DE VER-SUR-MER
CALVADOS